



# PHASE 3 : ABONNEMENT SAISON 2021/2022

A partir du 26 juillet, 14h

## Club Supporters – Ultr'H

### EHF European League

Cadre réservé au club

Géré par : \_\_\_\_\_

Digitick :

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

CHQ  CB  Esp  PA

à facturer

### TITULAIRE PRINCIPAL DE L'ABONNEMENT

M  Mme Nom\* \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_

Email\* \_\_\_\_\_ Tél.\* \_\_\_\_\_

Date de naissance\* \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Numéro d'abonné 20/21 \_\_\_\_\_

Adresse\* \_\_\_\_\_

Code Postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_

L'adhésion à l'association des Ultr'H est obligatoire pour profiter de l'offre Club Supporters.

### COMMANDE

Catégories	Prix TTC (Abonné soutien 20/21)	Prix TTC (abonné 20/21)	Prix TTC (nouvel abonné)	Qté	Montant total
<b>Club Supporters</b>	50 €	52,50 €	60 €		
Carte(s) envoyée(s) par voie postale : +3€ <i>(sinon, les cartes seront à récupérer à la boutique du HBC Nantes une fois les cartes éditées ou lors du 1<sup>er</sup> match à domicile de la saison)</i>					
Montant de l'avoir à déduire du total de l'abonnement. Merci de contacter la billetterie pour connaître le montant de votre avoir.					
<b>TOTAL A PAYER TTC</b>					



Je souhaite utiliser l'avoir de la saison 2020/2021 pour l'ensemble des abonnés présents sur ce bulletin d'abonnement (numéro d'abonné 2019/2020 faisant foi) :  Oui  Non

La souscription d'un abonnement pour la saison 2021/2022 emporte l'adhésion aux conditions générales de vente figurant au verso de ce formulaire et au règlement intérieur de la H Arena disponible sur notre site internet.

J'accepte de recevoir des informations ou des offres commerciales de la part du HBC Nantes

J'accepte de recevoir des informations ou des offres commerciales de la part des partenaires du HBC Nantes

**SIGNATURE, Fait-le :**

## **CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT – EHF European League 2021-2022**

La souscription d'un contrat d'abonnement « EHF European League 2021-2022 » emporte l'adhésion aux conditions générales suivantes :

### **Article 1 : Objet**

La présente carte d'abonnement donne droit d'accès à la salle pour assister aux matchs du HBC Nantes pour la saison 2021/2022 sur les matchs suivants :

- Phase de groupe d'EHF European League

Un minimum de 5 matchs est assuré lors de la souscription à l'abonnement au titre de la saison 2021-2022.

### **Article 2 : Durée**

Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive, c'est-à-dire du 01/09/2021 au 30/06/2022.

### **Article 3 : Vente et prix**

Le prix stipulé sur le bon de commande est ferme et définitif. Il est possible de régler en plusieurs fois en ligne.

Vous pouvez acheter vos abonnements via la billetterie en ligne, via la billetterie du club, ou par courrier (HBC Nantes, 3 rue André Tardieu 44200 Nantes).

### **Article 4 : Placement**

L'abonné s'engage à se placer obligatoirement à la place indiquée sur sa carte d'abonnement et pour laquelle il a souscrit un abonnement. Par ailleurs, en cas de demande expresse de l'organisateur, l'abonné peut exceptionnellement être placé à une autre place, notamment dans le cadre d'une délocalisation dans une salle autre que la H Arena. Le HBC Nantes se réserve la possibilité de déplacer l'abonné de quelques sièges, sans changement de rang, de visibilité ou catégorie de tarif, afin d'optimiser le remplissage du rang concerné.

### **Article 5 : Délocalisation**

En cas de match délocalisé, l'abonné devra réserver lui-même sa place dans la nouvelle salle, en fonction de la catégorie de tarif de son abonnement. Cette réservation pourra être effectuée selon les mêmes modalités que la réservation de l'abonnement, comme précisé à l'article 3 alinéa 2 ci-dessus. Aucune attribution de place ne sera faite par défaut. L'abonné qui n'aurait pas réservé sa place dans la salle délocalisée pourra se voir refuser l'accès au match en question, faute de titre d'accès valable. A titre exceptionnel, le HBC Nantes pourra, s'il en a la capacité, attribuer une place à l'abonné au guichet le soir du match délocalisé.

### **Article 6 : Utilisation de la carte**

La carte d'abonnement est nominative : toute vente, revente, ou location est strictement interdite. Cependant, l'abonné peut céder de manière ponctuelle et gracieuse son abonnement à un tiers.

Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec invalidation de la carte, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit.

En revanche, les cartes perdues ou volées pourront être remplacées sans aucune contrepartie financière (des frais de duplicata de 5€ seront réclamés à partir de la seconde perte de carte dans la saison). En cas de perte ou de vol de son abonnement, l'abonné doit immédiatement en informer le club afin d'éviter qu'il ne reste responsable de son utilisation abusive. La carte d'abonné sera désactivée et sera par la suite inutilisable.

### **Article 7 : Conditions d'accès :**

L'abonné doit présenter son abonnement au contrôle d'accès pour entrer dans la salle. En vertu du règlement de la Ligue Nationale de Handball, tout spectateur doit être muni d'un titre d'accès. L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la Ligue Nationale de Handball ou toute autorité compétente. L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité, prises par l'organisateur du match.

### **Article 8 : Infraction au règlement :**

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

### **Article 9 : Responsabilité**

Le HBC Nantes ne saurait engager sa responsabilité du fait de la survenance de tout évènement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, grèves, attentats ou acte de guerre, émeutes, épidémie, rupture des alimentations en énergie, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline, notamment impossibilité d'utiliser la salle. Le HBC Nantes n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2021/2022. L'abonné renonce expressément à tout recours de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. Le HBC Nantes n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans la salle, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile du HBC Nantes dans la limite des assurances souscrites à cet effet. La survenance d'un ou plusieurs de ces faits sur un ou plusieurs matchs compris dans l'abonnement n'ouvre pas droit à un remboursement, sauf information expresse contraire émanant directement du HBC Nantes et ses services.